



BASSIN D'ORAGE NORD À CRÉER :
- Surface imperméabilisée reprise : ≈ 17 590 m² avec C=0.497
- Débit de fuite maximal : 5.3 l/s (3.0 l/s/ha),
- Volume centennal théorique à atteindre : 695 m³,
- Cote minimale des digues : 125.40 NGF,
- Cote du radier de l'ouvrage de fuite : 123.80 NGF,
- Cote des plus hautes eaux : 125.20 NGF,
- Volume de stockage à cette cote : 708 m³.

BASSIN D'ORAGE SUD À CRÉER :
- Surface imperméabilisée reprise : ≈ 27 440 m² avec C=0.577
- Débit de fuite maximal : 8.2 l/s (3.0 l/s/ha),
- Volume centennal théorique à atteindre : 1 152 m³,
- Cote minimale des digues : 127.45 NGF,
- Cote du radier de l'ouvrage de fuite : 125.50 NGF,
- Cote des plus hautes eaux : 127.30 NGF,
- Volume de stockage à cette cote : 1 153 m³.

- LÉGENDE**
- PÉRIMÈTRE DU PROJET
 - ENROBÉ FONCÉ
 - ENROBÉ CLAIR OU STABILISÉ CONTRASTÉ
 - ENROBÉ MATRICE
 - PAVÉ ENHERBÉ
 - VOIE DOUCE / TROTTOIR
 - TERRE-PIERRES
 - PATRIMOINE PAYSAGER À PRÉSERVER
 - SURFACE GAZON
 - SURFACE MASSIFS
 - SURFACE BROUYAT BOIS
 - NOUES PHRAGMITES
 - ARBRE EXISTANT
 - HAIE EXISTANTE
 - ARBRE À PLANTER
 - ARBRE PETITE TAILLE À PLANTER
 - HAIE BOGAGÈRE À PLANTER
 - HAIE CHAMPÊTRE
 - MOYEN DÉVELOPPEMENT

- PERGOLA PLANTÉE
- MOBILIER BOIS
- CABANE OSIER
- ZONE HUMIDE
- ACCÈS ÎLOT
- 2 PLACES DE STATIONNEMENT PAR LOGEMENT : 7.0 x 5.0 > DIMENSION ET POSITION IMPOSÉES
- 2 PLACES DE STATIONNEMENT PAR LOGEMENT : 5.0 x 5.0 > DIMENSION ET POSITION IMPOSÉES

- EDF ■ TELECOM ■ AEP ■ EU ■ EP

- LÉGENDE**
- À CHARGE ACQUÉREUR**
- Jusqu'au droit de l'alignement de la façade sur rue.
 - Clôtures interdites.
 - Si clôtures, elles auront une hauteur de 1.80 m maximum et seront composées d'un grillage doublé d'une haie respectant la liste d'essences et les principes de plantation spécifiés dans l'OAP Bocage.
 - Si clôtures, elles seront constituées:
 - d'un mur plein d'une hauteur maximale de 1.20 m enduit 2 faces,
 - ou d'un mur-bahut d'une hauteur maximale de 1.20 m surmonté d'une grille ouvragée, d'un grillage foncé ou d'un dispositif à claire-voie, l'ensemble ne dépassant 1.80 m,
 - ou d'un grillage fin doublé d'une haie respectant la liste d'essences et les principes de plantation spécifiés dans l'OAP Bocage, ou de tout autre dispositif de qualité, l'ensemble ne dépassant 1.80 m.
 - Si clôtures, elles seront constituées:
 - d'un mur-bahut d'une hauteur maximale de 1.20 m surmonté d'une grille ouvragée, d'un grillage foncé ou d'un dispositif à claire-voie, l'ensemble ne dépassant 1.80 m,
 - ou d'un grillage fin doublé d'une haie respectant la liste d'essences et les principes de plantation spécifiés dans l'OAP Bocage, ou de tout autre dispositif de qualité, l'ensemble ne dépassant 1.80 m.
 - Si clôtures, elles seront constituées:
 - d'un grillage fin ou autre dispositif de qualité d'une hauteur 1.80 m maximum,
 - ou d'un mur-bahut d'une hauteur maximale de 1.20 m surmonté d'une grille ouvragée, d'un grillage foncé ou d'un dispositif à claire-voie, l'ensemble ne dépassant 1.80 m.
- À CHARGE AMÉNAGEUR**
- Clôtures en bois, lames verticales, 1.80 m maxi, incluant des portillons bois.

NB : Le cadastre est indicatif (tracé non fiable) : le bornage périmétrique restera à réaliser. Les surfaces des lots sont indicatives et seront données après le bornage réalisé par un géomètre-expert.

ADAUC
1808 RUE DES SOUPRES
44300 NANTES
Tel : 07 45 10 40 95
Mail : cda@adauc.fr

AMÉNAGEMENT DU QUARTIER
"LA PÉPINIÈRE 2"
AUX HERBIERS

Commune Les Herbiers
6 Rue du Tourmiquet
85 500 LES HERBIERS
Tel : 02 51 91 07 97